Règlement simplifié – 100 Boucles Gravel de la Monnerie

1. Le principe

Épreuve d'endurance gravel autour des lacs de la Monnerie (La Flèche). Objectif : réaliser 100 tours d'un circuit d'environ 7,5 km en moins de 24 heures, en solo ou en équipe (2, 4 ou 6).

2. Participants

- À partir de 15 ans (autorisation parentale pour les mineurs).
- Licenciés ou non licenciés (certificat médical obligatoire si non licencié).

3. Matériel obligatoire

- Vélo gravel ou cyclo-cross conforme.
- Casque homologué attaché en permanence.
- Éclairage avant et arrière obligatoire de nuit (20h à 7h).

4. Sécurité et comportement

- Respect du code de la route et des autres usagers.
- Esprit sportif et entraide en cas de danger.
- Tout manquement grave peut entraîner une disqualification.

5. Classement

L'équipe ou le coureur qui atteint 100 tours en premier est classé vainqueur. Si aucun n'y parvient, le classement se fait au nombre de tours réalisés puis au temps.

6. Relais (équipes)

Les relais sont libres mais doivent obligatoirement se faire à l'arrêt, dans la zone prévue par l'organisation.

7. Environnement

Aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours. Le non-respect de l'environnement peut entraîner une exclusion.

Ce document est un résumé simplifié. Seul le règlement officiel de l'organisateur fait foi.